# le travail

Edition spéciale pour les fonctionnaires fédéraux du Québec (CAC et CMC)

Février 1978



## QUE NOUS FAUT-IL FAIRE MAINTENANT?

La participation au congrès de fondation du Syndicat des fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN) d'une centaine de personnes venues de tous les coins du Québec démontre bien que les employés des CAC et CMC travaillant au Québec en ont assez du régime syndical dans lequel ils vivent.

L'historique des relations de travail entre, d'une part le gouvernement fédéral et d'autre part les fonctionnaires fédéraux du Québec et ce dans n'importe lequel des "ministère ou agence fédéral, démontre bien les malaises quotidiens vécus par nous et nos collèques.

Nous n'avons jamais pu compter sur la structure syndicale qui nous est imposée par la loi pour revendiquer et faire valoir notre point de vue aux autorités compétentes. La forme de syndicalisme que pratique l'Alliance de la fonction publique du Canada n'est pas celle qui convient à nos aspirations.

C'est pourquoi nous avons fondé notre propre syndicat.

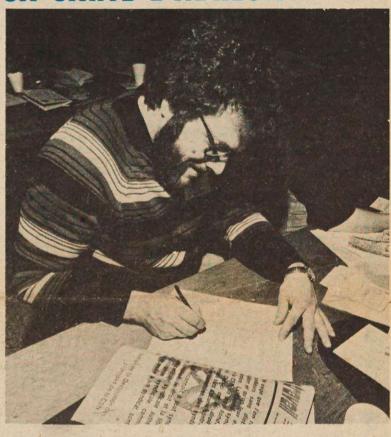
Il nous faut maintenant démontrer que tous les employés des CAC et CMC du Québec ne veulent plus du "carcan" syndical qui leur est imposé. Nous possédons maintenant une force positive c'est-à-dire un syndicat légalement constitué.

Il faut y participer!

Un syndicat qui n'est pas dirigé par en haut mais bien par tous ses membres exige l'implication de chacun. Le premier geste de participation que nous pouvons poser est d'adhèrer à notre nouveau syndicat. IL FAUT QUE TOUS LES EMPLOYES DES CAC et CMC SIGNENT UNE CARTE D'ADHESION AU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES FEDERAUX DU QUEBEC (CSN)!

Il faut que nous prenions collectivement notre avenir syndical en main. Adhérons au syndicat!

#### IL FAUT SIGNER SA CARTE D'ADHÉSION!



#### LE MOMENT EST VENU DE CRÉER NOTRE PROPRE SYNDICAT

En avril 1975, au cours du dernier congrès de l'Anese CAC, région du Québec, alors que je fus élu président régional, une résolution voulant que notre groupe se sépare de l'AFPC pour former un syndicat québécois, fut adoptée à l'unanimité.

En fait, cette résolution exprimait beaucoup plus un souhait, un cri de frustration, un cri de révolte contre l'attitude méprisante de l'Anese et de l'AFPC envers ses membres québécois que la mise en branle du mécanisme de formation d'un syndicat québécois.

Nous considérons que de toute façon la création d'un nouveau syndicat devait passer par le renforcement de la structure syndicale au Québec. Nous devions donner le goût du syndicalisme chez nos membres, donc combattre la démobilisation systématique voulue par l'Anese, de l'aveu même du président national, et faire en sorte que partout au Québec, des représentants syndicaux prennent à coeur leur rôle syndical.

Nous devions également renforcir notre pouvoir de négociation local en nous faisant les alliés de la FTQ, la seule centrale à laquelle nous pouvions appartenir tout en demeurant au sein de l'AFPC; nous espérions que tout au cours de ses interventions pour nous aider à régler des problèmes locaux, la FTQ se familiariserait avec nos besoins et gagnerait la confiance de nos membres pour le jour où nous serions prêts à créer notre propre syndicat.

A mesure que l'intérêt syndical a grandi, que nos victoires forçaient l'employeur à modifier son comportement avec ses travailleurs, le syndicat national et cet employeur se sont attaqués conjointement à l'organisation syndicale grandissante. Le 6 novembre dernier, l'Anese nationale a utilisé son pouvoir suprême pour abolir le conseil régional dûment élu et l'a remplacé par un individu nommé d'office par le président national. Ironie du sort ou geste calculé, le nouveau représentant des travailleurs de

l'assurance-chômage au Québec est celui-là même que les présidents de tous les locaux du Québec ou leur substitut ont blâmé pour son rôle de briseur de grève dans différents conflits du secteur privé, celui-là même de qui on réclamait l'expulsion du syndicat au président national.

Pendant tout ce temps nos confrères des centres de main-d'oeuvre pour-suivaient leur propre démarche syndicale qui les conduisit tout comme nous à un affrontement avec le pouvoir totalitaire des hommes d'affaires anti-syndicaux qui dirigent l'Anese et l'AFPC. C'était faire la preuve que si l'on veut faire valoir ses droits de travailleur dans la fonction publique fédérale, on se heurte irrémédiablement à l'AFPC qui s'est arrogé le droit de limiter et même de renier les droits des travailleurs.

Le moment est donc venu après tous ces cris de révolte, ces tentatives de conciliation; après avoir pensé qu'on pouvait tout oublier, après avoir essuyé le crachat du mépris, après avoir pris conscience que c'est une question d'être ou ne pas être des travailleurs à respecter; le moment est venu de créer notre propre syndicat. Nous le créons avec l'aide de d'autres travailleurs, ceux de la CSN qui croient que des travailleurs qui veulent se faire respecter méritent d'être aidés.

Je suis le président de ce nouveau syndicat fondé le 10 décembre dernier. J'aurais pu en être le vice-président car l'exécutif de ce nouveau syndicat est formé majoritairement d'officiers des ex-conseils régionaux CAC et CMC Anese. Le président de l'ex-conseil régional CMC, Gérard Guindon a préféré, compte tenu son éloignement de Montréal, il demeure à Amos, briguer pour le poste de vice-président.

Renseignez-vous, votre avenir de travailleur respecté dépend de votre participation au Syndicat des Fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN).

Robert Goyette prés.

## Le congrès de fondation

### Un syndicat à Nous

taine de travailleurs et travailleuses chez les membres et les éloigne de des CAC et des CMC fondaient le leurs préoccupations syndicales. Tou-Syndicat des fonctionnaires fédéraux tes les décisions à prendre dans l'Aldu Québec. Ils décidaient aussi d'affi- liance entre les congrès reposent sur lier ce nouveau syndicat à la Confé- le Conseil national d'administration dération des Syndicats Nationaux de l'Alliance, soit en fait une tren-

CMC & CAC ont voulu se doter d'une congrès se prennent par un conseil

Une unité de négociation naturelle... Une unité de négociation syndicale na- ception de la cotisation syndicale qui

turelle en opposition avec une unité de est fixée par le congrès de l'Alliance jeure qui pousse les travailleurs à se membres des locaux de garder un regrouper au sein d'un Syndicat est de contact direct sur l'utilisation de sa mieux défendre et promouvoir leurs cotisation. Certes les livres de l'Alintérêts professionnels, économiques liance sont vérifiés, mais comment et sociaux. Il est évident, depuis quel- utilise-t-on cet argent? Quelles sont ques années, que les membres syndi- les priorités de l'Alliance? Le mécaqués des CAC & CMC ne réussissent nisme de perception de la cotisation plus à trouver leur identité au sein prévu par l'Alliance oblige l'emde l'Alliance de la Fonction publique ployeur à retenir sur la paye de tous

l'orientation du Syndicat, ceci déve- tards inacceptables dans la ristourne

taine de personnes

C'est à la suite d'une démarche syn- (A la CSN, un congrès se tient tous dicale précise que les travailleurs des les ans et les décisions entre les unité de négociation syndicale auto- confédéral formé de 150 délégués Autre forme de centralisation, la per-

négociation nationale. La raison ma- à tous les 3 ans. Il est impossible aux les salariés le montant de la cotisa-Cette superstructure syndicale a dû, tion syndicale. Une partie de cette pour maintenir le contrôle sur ses somme est versée aux différents élémembres affiliés, développer une cen- ments. De cette somme donnée aux tralisation à outrance. Cette centrali- éléments, ceux-ci en retournent une sation se démontre très facilement, partie aux différents conseils régio-Le congrès national de l'Alliance ne naux qui eux en expédient une partie se tient que tous les 3 ans. Or, com- aux locaux. Résultats: une multitude me le congrès est l'autorité suprême de palliers administratifs dispendieux du Syndicat et seul le congrès peut qui ne peuvent que démobiliser la vraiment modifier ou ré-analyser grande majorité des membres; re-

cine Lalonde, est venue souhaiter semblée des démarches qu'effectue la bienvenue aux fonctionnaires fé- la CSN afin de faire modifier la loi déraux présents au congrès de fon- des relations de travail dans la dation du Syndicat des fonctionnai- fonction publique canadienne. La res fédéraux du Québec (CSN).

de la CSN, a réitéré l'appui de la térêts des employés régis par le Centrale aux employés des CAC et code canadien du travail.

La vice-présidente de la CSN, Fran- La vice-présidente a informé l'as-CSN préconise des unités d'accréditation naturelles qui seraient Mme Lalonde, au nom de l'exécutif mieux adaptées à la défense des in-

CMC qui veulent exercer un droit On aperçoit aussi sur la photo Rofondamental reconnu par des con- seline Fournier, secrétaire du conventions internationales signées grès, Gilles Thivierge, président par le Canada: celui de choisir li- d'assemblée et Ruth Veillette, prébrement leur appartenance syndi- sidente de la Fédération des employés des services publics (CSN).

des cotisations aux instances locales et régionales.

Un autre point, probablement le plus odieux sinon le plus anti-syndical, est celui des négociations isolées des groupes de travailleurs. Jamais l'Alliance n'a vraiment tenté de regrouper les différents groupes de travailleurs en une seule et même négocia-Les conventions collectives des diffé-

rents groupes expirent à des dates distinctes. Ainsi le groupe des "commis aux écritures et aux règlements" est sans convention collective depuis le 13 novembre 1977 alors que celle du groupe "secrétariat, sténographie et dactylographie" a expiré le 8 ianvier 1978. Les conventions n'étant pas à la même échéance et n'avant pas le même contenu, il devient évident de l'impossibilité de réunir une force valable pour la négociation. L'éternel principe de diviser pour régner devient non seulement rentable pour l'employeur mais aussi pour l'Alliance. Chacun dans son coin.

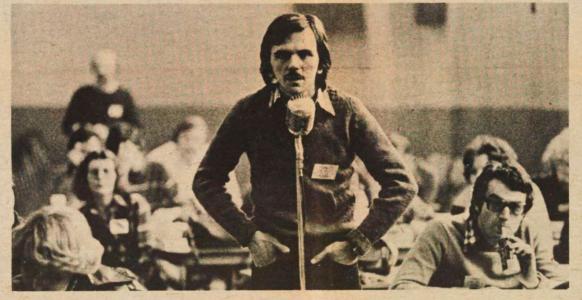
Ce que propose le nouveau syndicat. c'est une unité syndicale naturelle regroupant tous les travailleurs des CMC et des CAC sur le plan québécois qui serait plus appropriée et plus viable. Ce nouveau syndicat permettra une identification collective, un plus grand respect des membres et surtout facilitera une participation démocratique plus large des syndiqués. Le nouveau syndicat est dans son essence même autonome, c'est-à-dire qu'il se régit par ses propres lois en se dotant de ses propres statuts et règlements. Le nouveau syndicat est indépendant et sera propriétaire de son certificat d'accréditation. Le nouveau syndicat par son assemblée générale qui est suprême et souveraine déterminera sa cotisation, il devra s'administrer lui-même sans intermédiaire. Le nouveau syndicat vous propose une négociation collective où les priorités seront les priorités de tous. non pas en groupes isolés.

POUR L'UNITE DANS L'ACTION ADHERONS AU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES FEDERAUX DU QUEBEC (CSN)

ADHÉRONS SYNDICAT **FONCTIONNAIRES** FÉDÉRAUX QUÉBEC (CSN)



#### LIBRE EXPRESSION...



#### DEMOCRATIE



#### Extraits du procès-verbal du congrès

L'EXÉCUTIF

ÉLU PAR LE

Gaspésie.

N.B.: La région Nord-est a élu son représentant. Guy Coudée de Chicoutimi. Il reste encore deux ré-

gions où seront bientôt des re-

présentants soit Québec-centre et

CONGRES

"Que les personnes du Québec, dont la liste suit, présentes à ce congrès fondent une association de salariés pour la poursuite d'un objectif commun ayant pour but l'étude, la sauvegarde et le développement des intérêts économiques, sociaux et éducatifs de ses membres particulièrement la négociation, l'application des conventions collectives et la règlementation des relations entre un employeur et ses salariés. Le tout, en conformité avec la loi concernant les relations entre employeur et employés dans la fonction publique du Canada.'

ADOPTÉ

"Que le Syndicat des fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN) fasse une demande d'affiliation à la CSN."

"Que le Syndicat des fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN) fasse une demande d'affiliation à la Fédération des employés des services publics (CSN)."

'Que le Syndicat des fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN) fasse une demande d'affiliation aux différents conseils centraux de la CSN."

ADOPTÉ

Le congédiement de Robert Goyet-Robert Goyette est toujours te alors qu'il était président du "employé" de la fonction pu-Conseil régional ANESE CAC blique fédérale aux termes de correspondait à une nécessité la loi d'emploi dans la fonction tant pour l'employeur que pour publique et de la loi des relal'ANESE nationale qui avait ten- tions de travail, en ce sens que té à au moins quatre (4) repri- son grief de congédiement est ses sans succès du l'exclure en suspens. La CSN représendu conseil régional. Congédier te ce dossier depuis le dépôt Robert Goyette c'était décapi- d'un appel sur la décision au ter un mouvement syndical qui niveau de l'arbitrage. Depuis le voulait déborder le cadre d'as- début, l'AFPC a refusé dans sociation de bien-être qu'avait les faits de défendre M. Goyetaccepté de faire sien l'AFPC te, un membre et un officier vis-à-vis l'employeur.

du syndicat!



**Robert Goyette** président Montréal



Gérard Guindon vice-président



Jean-Pierre Blier trésorier Trois-Rivières



Stéphane Paré secrétaire



Gilles Lapointe Québec-métro



Jean-François Hallé Québec-Est



Jean-Guy Legendre Montréal-métro



**Albert Gaboury** Québec Centre-sud



**Michel Laporte** Québec-ouest

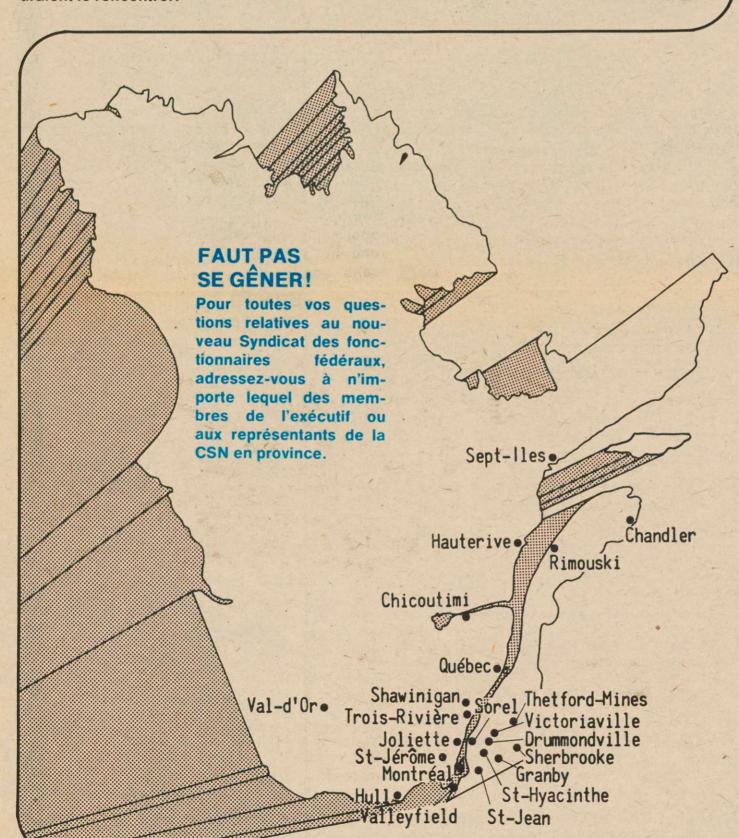
### A MONTREAL:

La bonne marche de notre syndicat, particulièrement à Montréal, exige que notre structure soit bien au point. Il serait donc bien important que dans chaque bureau de Montréal il y ait un représentant qui puisse s'intégrer à l'équipe d'organisation de Montréal.

Veuillez communiquer le nom du responsable de votre bureau à:

#### GILLES THIVIERGE CSN MONTREAL TEL. 286-2283

Ce conseiller syndical est à la disposition de tous les employés des CAC et CMC qui voudraient le rencontrer.



#### DE LA CSN AU QUEBEC

Conseil central de la Côte-Nord Léo St-Pierre, 999, rue Comtois, Hauterive, P.Q. 589-2069

Conseil central de Drummondville Pierre Gaudreau, 147, Lindsay, Drummondville, 478-8158

Conseil central de la Gaspésie Maurice Rousset, 461, Rehel, Chandler, 689-2294

Conseil central de Granby Jean-Paul Lévesque, 371, St-Jacques, Granby, 378-9929

Conseil central de l'Outaouais
Rosaire Cormier, 17, Ste-Bernadette,

Conseil central de Joliette Roger Valois, 190, Montcalm, Joliette, 759-0762

Conseil central des Laurentides Benoit Leboeuf, 221, rue Labelle, St-Jérôme, 438-4196

Conseil central du Nord-Ouest Huguette Massicotte, 544, 3e avenue, Val d'Or. 825-6137

Conseil central de Québec Yves Lemay, 155 est, boul. Charest, Québec, 524-5171

Conseil central Bas St-Laurent Jean-Yves Beaulieu, 124, Ste-Marie, Rimouski, 723-7811

Conseil central Saguenay
Julien Perron, 200 est, rue Racine, Chicoutimi, 549-9320

Conseil central de Shawinigan Louise Roy, 453, 5e rue, Shawinigan, 536-4433

Conseil central de Sherbrooke Yvan Côté, 180, Acadie, Sherbrooke, 563-6515

Conseil central de Sorel André Lafond, 900, de l'Eglise, Tracy, 743-5502

Conseil central du Richelieu-Yamaska Bill Sunstrum, 2425, Dessaulles, St-Hyacinthe, 774-5363

Conseil central de St-Jean Denis Richer, 262, rue Foch, St-Jean, 348-4965

Conseil central de Thetford Mines Pierre Genest, 908, avenue Labbé, C.P. 457, Thetford Mines, 335-7565

Conseil central de Trois-Rivières

Marcel Bellemare, 550, St-Georges,
Trois-Rivières, 378-5419

Conseil central de Victoriaville Lionel Biron, 100 est, boul. Jutras, Victoriaville, 752-4517

Conseil central de Sept-Iles Bruno Girard, 462-A, Place du Commerce, Sept-Iles, 962-5571

Conseil central de Montréal Gilles Thivierge, 1001 rue St-Denis, Montréal, 286-2283

Conseil central Sud-Ouest québécois 175, rue Victoria, C.P. 502, Valleyfield, 371-5556